



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## centres de lutte contre le cancer

Question écrite n° 55828

### Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les difficultés rencontrées par les établissements de santé pour faire face au coût des nouveaux médicaments destinés à soigner le cancer. En effet, les prix fixés par le Gouvernement des traitements médicamenteux a augmentés de 150 % en cinq ans. Le coût des médicaments du cancer stricto sensu (essentiellement la chimiothérapie) a représenté une dépense de 2,2 milliards de francs en 1999 et de 2,8 milliards de francs si l'on y ajoute les médicaments de support et l'immunothérapie. Tous les hôpitaux de service public qui font de la cancérologie sont contraints de supporter un lourd déficit en raison de ce coût. 400 personnes meurent du cancer chaque jour en France. Il est essentiel d'apporter une réponse financière adaptée à ce problème afin d'assurer la qualité des soins prodigués aux patients. C'est pourquoi elle lui demande de prendre les mesures nécessaires et de lui préciser ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Le cancer est la deuxième cause de décès dans notre pays. Il concerne une large part de la population française et mobilise fortement notre système de soins. Chaque année, il touche 250 000 nouveaux malades. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé un plan pluriannuel de lutte contre le cancer pour 2000-2005. Il repose sur un ensemble de mesures volontaristes, tant au niveau du dépistage et de la prévention, qu'à celui des soins curatifs et palliatifs. Dès la campagne budgétaire pour 2000 des établissements de santé financés par dotation globale, le cancer a figuré au rang des deux priorités du programme de soutien à l'innovation thérapeutique, pour lequel 75 millions de francs ont été engagés. En outre, le Gouvernement conduit un plan triennal de développement des unités et équipes mobiles de soins palliatifs : 150 millions de francs ont été consacrés en 1999, 75 millions de francs en 2000 et de nouveau 150 millions de francs sont prévus pour 2001. La lutte contre la douleur fait également l'objet d'un plan triennal, pour lequel des agences régionales de l'hospitalisation ont financé des projets à hauteur de 15 millions de francs en 2000. Pour 2001, le total de l'effort prévu pour lutter contre le cancer dans les établissements de santé financés par dotation globale s'élève à 730 MF. Il porte majoritairement sur la prise en charge des molécules coûteuses, nécessaires dans le cadre des chimiothérapies - 492 MF sont réservés à leur financement - et sur l'adaptation de l'offre de soins pour permettre une meilleure réponse aux besoins des malades en cours de traitement ou en fin de vie.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Boutin](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55828

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 décembre 2000, page 7294

**Réponse publiée le** : 21 mai 2001, page 3005